

Lyon, le 15/09/2023

2023 / 2024

PV N°2 du 15/09/23

En PJ du PV N°1: engagements 6X6 / 4X4 / Loisirs / Challenge Hugonnier / Attestation club / Questionnaire adhérent

ADMINISTRATIF 2023-2024:

- Changement du site fédéral et de la base licences
- Pour une mise en place de la dématérialisation des licences

- Tarifs saison 2023/2024

Affiliations : 140.10 €

Licences :

- | | |
|--|----------------------------------|
| - Adulte : 18 ans et + (né(e) en 2005 et avant | 41,20 € (38 € sans assurance) |
| - Jeune : de 13 à 17 ans (de 2006 à 2010) | 33,90 € (30,70 € sans assurance) |
| - Enfant : de 0 à 12 ans (né(e) en 2011 et après | 23,60 € (20,40 € sans assurance) |

1^{ère} démarche : enregistrement de l'affiliation

L'affiliation se résume à la remplir directement sur le portail club de la nouvelle base de données.
Un lien disponible sur le site fédéral permettra de se connecter à E-licence pour effectuer les démarches. <https://www.fsgt.org/>

Sur le site vous trouverez un bouton « je rejoins la FSGT », vous cliquez dessus et choisissez en tant que club ré affiliation pour les anciennes structures ou affiliation pour les nouvelles.

Pour un renouvellement d'affiliation, on vous demande votre identifiant : il s'agit tout en majuscule de l'initiale du prénom suivi tout attaché du nom de la personne chargée de l'enregistrement.

Ensuite faire « MOT DE PASSE OUBLIE ».

Si cela ne fonctionne pas c'est que vous n'avez pas les droits d'accès. Dans ce cas-là, contacter le comité.

Dès l'enregistrement effectué, ou avant cette démarche, vous devrez adresser un virement au comité de 140,10 € + 41.20 € (correspondant à 1 licence adulte). Nous vous invitons à privilégier le virement pour toutes vos démarches financières.

(Pour la demande de RIB, n'hésitez pas à contacter le service comptable.)

Evidemment, nous maintenons le règlement par chèque.

Nous validerons alors la licence réglée afin de débloquer votre accès pour l'enregistrement de vos licenciés.

ATTENTION !!! Ne pas tenir compte des facturations fédérales qui peuvent être erronées. Seul le référent en matière de règlement financier et de délivrance de facture est le comité.

2^{ème} démarche : enregistrement des licences

Cette première étape franchie, ce sera le tour **des adhérents** de renouveler ou de prendre une licence : même principe, accéder à e-licence via un lien sur le site fédéral.

Un lien disponible sur le site fédéral permettra de se connecter à E-licence pour effectuer les démarches. <https://www.fsgt.org/>

Sur le site vous trouverez un bouton « je rejoins la FSGT », sur lequel vos licenciés devront cliquer.

Les comités et clubs peuvent continuer à effectuer directement cette démarche s'ils le souhaitent.

Pour les clubs, il est important de :

rappeler que **les renouvellements de licences peuvent s'étaler durant tout le mois de septembre sans empêcher la reprise d'activité** : les assurances RC (responsabilité civile) et IA (individuelle accident) sont valables jusqu'à fin septembre 2023 pour les licencié.e.s de la saison en cours !

Certificat médical 2023 / 2024 :

1. Dispositions générales pour les majeurs.res et les mineurs.res :

1ère demande de licence ou renouvellement excepté pour les activités à contraintes particulières :

- - Renseignement annuel d'un questionnaire de santé différent selon s'il s'agit d'une personne majeure ou mineure (à conserver par la.le pratiquant.e).
- - Remise au club/association d'une attestation signée par la.le pratiquant.e et certifiant sur l'honneur de réponses négatives à toutes les rubriques du questionnaire de santé.
- ***En cas de réponse positive à au moins une rubrique du questionnaire de santé, la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive daté de moins d'un an est obligatoire.***

Le questionnaire de santé et les attestations 2023-2024 sont téléchargeables sur notre site. Vous les trouverez également en PJ.

2. Activités à contraintes particulières :

Présentation annuelle d'un certificat médical daté de moins d'un an à la date de la demande de licence mentionnant l'activité concernée :

- L'alpinisme - La plongée subaquatique - La spéléologie -
- Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience
- Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé
- Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile radioguidé
- Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef à l'exception de l'aéromodélisme
- Le rugby à XV, le rugby à XIII et le rugby à VII. »

3. Autres titres de participation :

La délivrance d'autres titres de participation (Carte Initiative Populaire et Carte 4 mois) est soumise aux mêmes exigences qu'une demande de licence.

4. Pratique compétitive :

La licence FSGT permet l'accès aux pratiques compétitives de la FSGT, sous réserve des dispositions qualificatives.

Lors des compétitions « open » les personnes licenciées au sein d'une autre fédération agréée appliquant à minima les mêmes exigences que la FSGT, n'ont pas à présenter de certificat médical. Une personne licenciée au sein d'une fédération agréée n'appliquant pas à minima les mêmes exigences que la FSGT et une personne non licenciée au sein d'aucune fédération agréée doivent présenter un certificat médical de non contre-indication datant de moins 1 an avant le déroulement de l'épreuve.

ASSEMBLEE GENERALE :

L'assemblée générale de début de saison aura lieu le

Lundi 02 Octobre 2023 à 18h30 – Euro Information - 63 Chemin Antoine Pardon
69160 Tassin la demi-lune

Cette année c'est notre club de l'AS CREDIT MUTUEL qui nous accueille et nous le remercions.
Nous vous demanderons de nous communiquer au préalable le nom des personnes qui
représenteront votre club (pas plus de 2).

(2 points de pénalités par équipe pour absence du club 30 minutes après l'horaire de convocation)

CHALLENGE HUGONNIER 2023 :

Nous rappelons que ce tournoi a pour objectif de voir évoluer et s'affronter des équipes ayant des souhaits d'intégration de poules. Attention cependant, la participation à cette compétition ne valide pas obligatoirement les souhaits émis par les clubs quant aux montées ou maintien dans une poule d'une ou plusieurs équipes mais y contribue si des places se libèrent et/ou fonction de la composition des poules. Les équipes participantes seront prioritaires. Ce tournoi permet également d'intégrer de nouvelles équipes à un niveau souhaité.

La feuille d'engagement est jointe à ce PV.

Engagement à retourner au plus tard pour le **LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023.**

Le club de l'AMVB se porte candidat pour l'organiser et nous l'en remercions très sincèrement.

Il se déroulera le :

DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2023 à la HALLE DE ST-BONNET-DE-MURE, route de Meyzieu

CHAMPIONNAT 2023 / 2024 :

Championnat 6X6:

Pour information :

Normalement, les deux premières équipes de chaque poule monte dans le niveau supérieur et les deux dernières descendent, sachant que ce principe est soumis à l'arrivée de nouvelles équipes et au départ de certaines.

Cette année pour les poules Pr. EXCELLENCE Filles seule la première équipe de chaque poule devrait monter en Excellence et la dernière de chaque poule descendrait en honneur.

Tarifs engagements 6X6 inchangés:

- 1^{ère} équipe 80,00 €
- 2^{ème} équipe 65,00 €
- 3^{ème} équipe et les suivantes 50,00 €

➤ Pour toutes les équipes :

Toutes les feuilles d'engagement doivent être enregistrées à la FSGT **avant le MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023 (délai de rigueur)** et accompagnés impérativement du règlement correspondant.

Important : les équipes ne pouvant déborder de leurs créneaux horaires (occupation par un autre club ou fermeture du gymnase) **doivent le mentionner sur la feuille d'engagement.**

➤ **Pour les anciennes équipes :**

Si vous avez des souhaits particuliers (renonciation de montée, fusion ou scission d'équipe, alternance entre 2 équipes etc.), merci de le préciser à l'endroit indiqué sur la feuille d'engagement. Lors de l'élaboration des calendriers, nous essayerons d'en tenir compte.

➤ **A ne pas faire :**

Engager 2 équipes sur la même feuille.

Championnat 4X4:

Engagement : 30,00 €

Toutes les feuilles d'engagement doivent être enregistrées au comité avant le **MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023** (délai de rigueur) et accompagnées impérativement du règlement correspondant. Pour cela nous espérons au minimum 6 équipes.

ATTENTION !!!

L'alternance avec une autre équipe ne pourra être prise en compte lors de l'élaboration du championnat. Un calendrier est donné à titre indicatif en début de saison.

Les équipes devront respecter la date butoir mentionnée dans le calendrier pour jouer la rencontre. Libre à elles de trouver la date avec l'équipe adverse. (Plus de détails sur le règlement à la rentrée : nombre de report, pénalité, mutations, etc.)

Poule loisirs:

Nous créons une poule loisirs sans notion de compétition donc pas de montée ni descente. Un calendrier sera communiqué avec des dates de rencontres informelles et aléatoires (pas d'obligation de matchs et les dates peuvent être modifiés, de même pour l'ordre des rencontres)

Engagement : 30,00 €

Toutes les feuilles d'engagement doivent être enregistrées au comité avant le **MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023** (délai de rigueur) et accompagnées impérativement du règlement correspondant.

FORMATIONS :

🚦 ***BFA Volley Niveau 1 :***

Le Samedi 14 et le Dimanche 15 Octobre 2023

🚦 ***Arbitrage à confirmer :***

nous lançons un appel dans les clubs afin de trouver une personne disposant des compétences nécessaires et qui accepterait d'effectuer cette formation, en théorie, sur une journée.

🚦 ***PSC1 :*** à confirmer

CHAMPIONNAT 4X4:

Engagement : 30,00 €

Toutes les feuilles d'engagement doivent être enregistrées au comité avant le **VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022** (délai de rigueur) et accompagnées impérativement du règlement correspondant. Pour cela nous espérons au minimum 6 équipes.

ATTENTION !!!

L'alternance avec une autre équipe ne pourra être prise en compte lors de l'élaboration du championnat. Un calendrier est donné à titre indicatif en début de saison.

Les équipes devront respecter la date butoir mentionnée dans le calendrier pour jouer la rencontre. Libre à elles de trouver la date avec l'équipe adverse. (Plus de détails sur le règlement à la rentrée : nombre de report, pénalité, mutations, etc.)

FEDERAL 2023-2024:

Les Phases Finales se dérouleront sur un week-end situé entre début mai et mi-juin, la date n'est pas encore déterminée, nous vous la communiquerons dès que possible.

> **1ER TOUR** : samedi 20 janvier 2024

> **2ÈME TOUR** : samedi 23 mars 2024

APPEL A CANDIDATURES:

Un appel à candidature est lancé à la fois :

- Pour la commission (établissement des poules, traitement des feuilles de matchs, discipline, formation..)
- Pour la formation à l'arbitrage
- Pour l'accueil de l'AG de fin de saison (fin juin 2024).

ANNONCE: **TOURNOIS**

Pour l'annonce de vos tournois (diffusion de l'information) sur PVS et sur le site, le site du club devra faire apparaître le logo du comité et/ou comporter un lien vers notre site.

Permanences du comité :

Les Lundi, Mardi et Jeudi de 13h00 à 18h00, le Mercredi de 10h30 à 16h30

Le Vendredi nous sommes joignables **UNIQUEMENT** par téléphone de 9h à 13h00